

PAR COURRIEL

Québec le 15 avril 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-04-022 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 avril dernier, concernant le poids des déchets générés par les municipalités québécoises de 25 000 habitants et plus pour l'année 2019.

Les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2019-municipalites.pdf>


Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Orsolya Kizer, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel orsolya.kizer@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR


Chantale Bourgault